



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0106/04/2016-165 PR (corr. : C. Jacques – A. Even )  
Réf. CRMS : AA/BXL20569\_642\_Conservatoire  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Rue de la Régence, 30. Conservatoire royal de Musique.

Demande d'avis de principe portant sur la restauration de l'ensemble des bâtiments, la démolition de l'ancienne bibliothèque et la construction d'un nouvel ensemble.

**Avis de principe de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 07/08/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 21/08/2019 pour le dossier sous objet.

Étendue de la protection

1. L'arrêté du Gouvernement du 09/09/1993 classe comme monument, en raison de sa valeur historique et artistique, la **totalité du Conservatoire royal de Musique**. Ce classement comprend :
  - le bâtiment Cluysenaar,
  - la bibliothèque
  - les n°3-5-11 de la rue aux Laines
2. L'arrêté du Gouvernement du 19/07/2001 classe comme ensemble les façades et les toitures ainsi que certaines parties des intérieurs : le passage couvert et la cheminée du salon au 1<sup>er</sup> étage du n°7 et les vestibules et cages d'escalier des n°7 et 9, des maisons sis rue au laines 1,7 et 9.
3. L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1<sup>er</sup> octobre 1998 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument les façades, la toiture, les structures portantes d'origine et certaines parties de l'intérieur (vestibule et cage de l'escalier d'honneur ainsi que les parquets, plafonds moulurés, cheminées, menuiseries et quincailleries d'origine) du Musée Instrumental sis 16 et 17 place du Petit Sablon à Bruxelles.

→ *Ce dernier bâtiment abrite aujourd'hui des locaux du Conservatoire mais ne fait - malheureusement - pas partie du périmètre d'étude*



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
Historique et description du bien

Le Conservatoire royal de Bruxelles occupe **actuellement** plusieurs immeubles d'origine et d'époques différentes :

**1. Le bâtiment principal dessiné par l'architecte Cluysenaar**

Bien construit entre 1873 et 1876 de style néo-renaissance française composé d'une cour d'honneur, d'une aile principale et de deux ailes latérales dont l'une est réservées à la grande salle de concert. Cet ensemble a pris place le long de la rue de la Régence (sur l'ancien hôtel de Tour et Taxis), axe entre le parc royal et le palais de justice, finalisé en 1872. Ce bien faisait donc partie d'un projet colossal de réaménagement du quartier au XIX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'un ensemble homogène ayant subi peu de grande transformation hormis la destruction de son escalier d'honneur au profit de la construction de la bibliothèque et la transformation de la partie arrière de la toiture pour installer des salles de cours dans les combles.

Cet ensemble cohérent conservé jusqu'à nos jours souffre d'un manque cruel d'entretien, les salles de cours et la salle de concert ne répondent plus aux standards actuels de confort et d'acoustique. Les petits réaménagements intérieurs au cours du temps rendent le bâtiment labyrinthique et spatialement difficilement lisible.

**2. Les maisons rue aux Laines**

La rue aux Laines a des origines très anciennes (XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles). Son bâti peut, pour certaines parties, dater d'avant la reconstruction (1695) de Bruxelles même si une grande partie des maisons encore présentes aujourd'hui date du XVII<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'hôtels de maître dont la typologie est reconnaissable par leur façade perpendiculaire à la rue, la porte cochère et la présence (lorsqu'elles subsistent encore) d'arrière bâtisses (écuries) en fond de parcelle.

Les maisons rue aux Laines sont inscrites dans un ensemble de maisons classées du n° 1 au n° 13. Toutes les façades et toitures des n° pairs et impairs des maisons du tronçon de rue qui concerne le Conservatoire font l'objet d'une protection. Il y a de fortes chances que si les n° 3-5-11 n'avaient pas été classés avec le conservatoire, ils l'auraient été en même temps que les n° 1-7-9.

***Les n° 3-5 rue aux Laines et la dépendance arrière du n° 3***

Ces maisons ont une histoire commune puisqu'elles ont été remembrées pour être à nouveau séparées plus tard. Le pignon du n° 3 laisse penser que la bâtisse aurait été construite au XVII<sup>ème</sup> siècle. Cependant de grands remaniements, au XIX<sup>ème</sup> siècle, de la façade et de l'intérieur offrent une lecture néoclassique des biens. Les charpentes sont très anciennes et pourraient dater du XVII<sup>ème</sup> siècle. Certaines menuiseries en façade avant et arrière ont, quant à elles, une typologie et une facture typique du XVIII<sup>ème</sup> siècle. À l'intérieur certaines cheminées, certaines moulures et la cage d'escalier monumentale du n° 3 date du XIX<sup>ème</sup> siècle.

À l'arrière du bien se trouve une dépendance dont le faite est perpendiculaire à la rue. La période de construction n'est pas connue. La visite du bien par les archéologues de la DPC a révélé que certaines maçonneries sont réalisées avec des briques très anciennes qui pourraient dater d'avant la période de la reconstruction de Bruxelles. Les études du bien doivent être approfondies pour dater « précisément » les interventions.

Les deux bâtisses, comme toutes les maisons de la noblesse de l'époque, possédaient des écuries en fond de parcelle. Ces écuries ont probablement été démolies lors de la construction du bâtiment de Cluysenaar du côté de la rue de la Régence.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Les n<sup>os</sup> 7-9 rue aux Laines**

Les n<sup>os</sup> 7 et 9 comme les n<sup>os</sup> 3-5 ont été remembrés pour être par la suite à nouveau démembrés. Ces biens trouvent leur origine à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle mais ont fortement été remaniés au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le n<sup>o</sup> 7 présente une entrée cochère richement décorée, cependant le reste de la maison est de nos jours très sobre, il reste quelques cheminées et l'un ou l'autre plafond mouluré. Les châssis de la façade avant ont une typologie et une facture typique du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les annexes arrière du n<sup>o</sup> 7 dateraient du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les dépendances du XVIII-XIX<sup>ème</sup> siècle ont probablement été démolies lors de la construction de la Bibliothèque vers la fin des années 50.

Le n<sup>o</sup> 9 présente une typologie typique des maisons bourgeoise du XIX<sup>ème</sup> siècle et un décor Louis XVI. Les pièces du rez-de-chaussée présentent un décor riche (cheminée, boiseries, vitraux, etc.) en accord avec la façade avant. La démolition de l'arrière maison du n<sup>o</sup> 9 n'est pas datée.

**Le n<sup>o</sup> 11 rue aux Laines et les écuries**

Le bien fut bâti au XVIII<sup>ème</sup> siècle et « néo-classicisé » au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le bien est composé d'un bâtiment principal, d'écuries en fond de parcelle, le tout relié par un atrium construit au XX<sup>ème</sup> siècle. Les transformations du XX<sup>ème</sup> siècle ont fortement modifié le rez-de-chaussée du bâtiment principal et de la dépendance en fond de parcelle. Certaines pièces aux étages de la bâtisse à rue présentent des décors (cheminées, parquets, plafonds moulurés, etc.). Une grande partie des menuiseries des façades avant et arrières date du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le n<sup>o</sup> 11 est l'un des seuls bâtiments de la rue aux Laines (si pas le seul avec l'hôtel de Lannoy) à avoir conservé ses écuries, témoignage important du style de vie des familles nobles du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans ce quartier et de la structuration du bâti ainsi que du parcellaire.

Ces bâtisses présentent encore de nombreux éléments d'origine à haute valeur patrimoniale tels que, les charpentes, l'ordonnement des façades, certains châssis, certains décors et menuiseries intérieures, etc. Malheureusement l'état des maisons rue aux Laines est préoccupant. Certaines présentent des infiltrations en toiture, d'autre des problèmes de stabilité. Certaines finitions de plafonds se sont effondrées. L'accès aux biens est limité.

**3. Le bâtiment de la bibliothèque implanté en intérieur d'îlot**

Le bâtiment de la bibliothèque du Conservatoire a pris place en intérieur d'îlot en 1958. Il s'agit là d'un bâtiment colossal, avec un revêtement de façade en brique jaune, qui a nécessité la démolition de l'escalier monumental du bâtiment Cluysenaar pour sa construction. Un nouvel escalier monumental prend place à la place de l'ancien pour réaliser la jonction entre la bibliothèque et les étages du bâtiment du conservatoire. L'architecture de ce bien est sobre d'inspiration moderniste. Le bâtiment est composé d'étages en plans libres de 2,4 m de haut. L'aménagement intérieur présente peu d'intérêt. Il s'agit d'un bâtiment purement fonctionnel fait de 6 dalles de béton.

**4. La maison du Directeur**

L'ancienne résidence du Directeur du Conservatoire, de style éclectique d'inspiration néo-Renaissance, est construite en 1876-1877 sur les plans de l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar, également auteur du bâtiment principal du Conservatoire achevé en 1876. Édifice majeur de l'architecture éclectique à Bruxelles, il témoigne lui aussi, par l'ampleur et la qualité de son architecture, du remarquable rayonnement de la vie musicale à Bruxelles à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Avec le Conservatoire, et

3/12



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

considérant son implantation stratégique à l'angle du Petit Sablon, il constitue un élément essentiel de la perspective de la rue de la Régence, dans son tronçon dont le tracé a été réalisé en 1872, et un point majeur du paysage urbain. Le bâtiment s'impose aussi par l'imposante tour ronde engagée s'élevant à l'angle du Petit Sablon et de la rue de la Régence.

En dépit des transformations apportées à la résidence du Directeur pour en faire un musée instrumental en 1928 et pour le réaffecter au Conservatoire – le bâtiment abrite aujourd'hui à nouveau les locaux de la Direction -, sa structure d'origine demeure dans ses grandes lignes lisible et en particulier l'enfilade des pièces de réception donnant sur le Petit Sablon. De nombreux éléments témoignent encore de la richesse des intérieurs de l'ancienne résidence du directeur tels que l'imposante cage d'escalier, le vestibule de plan circulaire, les plafonds moulurés, les cheminées en marbre, les parquets, les menuiseries et quincailleries.

#### Contexte

Le programme d'investissements fédéraux 2018-2019 fixe un budget pour le marché d'études consacré à la rénovation du Conservatoire de Bruxelles. Le marché a été attribué à l'association momentanée Origin-A2RC Architects-FVWW. Beliris pilote les premières étapes des études en collaboration étroite avec ses partenaires : la s.a. Conservatoire, propriétaire et gestionnaire des lieux, composée de représentants de la Régie des Bâtiments, de la Communauté flamande (via la s. a. School Invest) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Historique de la demande

Le bien a fait l'objet de plusieurs demandes d'avis de principe concernant l'élaboration d'un plan directeur pour la restauration et l'extension des bâtiments du Conservatoire royal, rue de la Régence et rue aux Laines.

Le projet de restauration, réaménagement et extension du Conservatoire a également fait l'objet de nombreuses études préalables et de faisabilité afin d'établir un programme des besoins précis et les possibilités d'extension sur le site. Trois scénarios de volumétrie ont été présentés à la CRMS sur lesquels la CRMS s'est prononcée en séance du 24/10/2012 :

*Scénario A* : démolition des maisons rue aux Laines et reconstruction de bâtiments plus denses. Le scénario A n'était pas envisageable car les maisons rue aux Laines ont une haute valeur patrimoniale et sont toutes protégées par arrêté de classement. Leur démolition totale est inenvisageable pour la CRMS.

*Scénario B* : démolition de la bibliothèque et reconstruction d'un volume mieux optimisé avec des reprises en sous-œuvre très importante sous le bâtiment Cluysenaar et sous la cour d'honneur. Le scénario B bien que séduisant pour sa compacité volumétrique hors-sol a été rejeté par la CRMS car il était difficile de s'assurer que la reprise en sous-œuvre de la totalité de l'aile centrale du bâtiment Cluysenaar ainsi que la construction sous la totalité de la cour d'honneur, ne causerait pas de dégâts irréversibles au patrimoine.

*Scénario C* : maintien de la bibliothèque, réaménagement, interventions plus ponctuelles sur les maisons rue aux Laines et construction d'un volume perpendiculaire au n° 9 de la rue aux Laines faisant la connexion avec la salle de concert et la rue. Le scénario C semblait être l'option la plus raisonnable pour la CRMS tant en termes de volumétrie qu'en termes de respect du patrimoine. Le bâtiment de la bibliothèque n'était, dans cette option, pas démolé mais fortement remanié pour être reconverti.

Une deuxième demande d'avis de principe a été soumise afin de réinterroger la CRMS sur la démolition de cette bibliothèque ne présentant pas une haute valeur patrimoniale. Dans ce deuxième avis de principe émis en séance du 01/06/2016, **La CRMS ne s'oppose pas à la démolition de la bibliothèque pour autant qu' « une réflexion sur la faisabilité sur le plan technique de la démolition d'une telle**

4/12



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**structure en béton très solide (et servant aussi de mur de soutènement) soit jointe au dossier »** afin de s'assurer que sa démolition ne causerait aucun dégât aux bâtiments Cluysenaar et aux maisons de la rue aux Laines. La CRMS imposait comme condition supplémentaire à la démolition de la bibliothèque que **« l'option de démolir la bibliothèque devrait, en outre, être couplée à une proposition de remise en valeur de l'escalier du bâtiment principal, construit en même temps que la bibliothèque à la place de l'escalier d'honneur de Cluysenaar. La possibilité de rétablir l'escalier d'honneur dans l'esprit du projet d'origine mérite d'être envisagée. »**

Dans ce même avis, la CRMS s'est également prononcée sur la démolition des annexes arrière des maisons de la rue aux Laines : **« la CRMS ne s'oppose pas à la démolition de ces annexes pour autant qu'elles ne participent pas de manière significative à l'intérêt patrimonial des maisons de la rue aux Laines. Il convient de procéder, au préalable, à une analyse historique et patrimoniale de ces annexes pour fonder une proposition concrète à ce sujet ».**

#### Description du projet. Options et principes d'intervention.

La présente demande d'avis de principe porte sur les premières grandes orientations, basées sur une étude patrimoniale approfondie, proposées pour le projet :

- répartition des fonctions et du programme,
- implantation d'une « tour » à l'arrière du bâtiment Cluysenaar,
- implantation d'un nouveau volume à l'arrière du n° 11 de la rue aux Laines,
- création d'un grand jardin en pleine terre entre les maisons rue aux Laines et le nouveau bâtiment arrière du bâtiment Cluysenaar.

Le **programme** de restauration du Conservatoire est important. Il vise des travaux structurels pour les différents bâtiments, la mise aux normes des installations, le renouvellement des installations techniques, mais aussi et surtout la requalification des lieux pour plus de confort pour les utilisateurs, la restauration de la grande salle de concert et de ses équipements, la création d'une nouvelle salle de représentation pour la musique de chambre et d'une salle de répétition pouvant accueillir un orchestre symphonique, l'aménagement de classes de cours et de master classes, la réorganisation des fonctions administratives au cœur du complexe, la restauration de l'orgue classique datant de 1880, la réorganisation des espaces intérieurs, la signalétique, l'accessibilité, la circulation dans les bâtiments, la création de loges d'artistes, l'aménagement paysager extérieur, etc.

Parmi les grands défis du programme, on compte l'implantation de deux grandes salles de répétition/concert (c-à-d, la salle de répétition pour la grande salle de concert et la salle de musique de chambre) qui doivent présenter de grandes volumétries mais aussi la modernisation de la bibliothèque. La bibliothèque actuelle est un grand volume des années 50 mal intégré dans l'îlot et déjà trop petit pour accueillir la collection toujours grandissante du conservatoire. Sa structure existante n'est pas dimensionnée pour accueillir des compactus.

Le projet prévoit une répartition du programme **dans les bâtiments existants** comme suit :

- n°s 3-5-7 rue aux Laines : bureau des deux administrations,
- bâtiment arrière du n° 3 : cafétéria,
- n° 9 rue aux Laines : maison des invités,
- n° 11 rue aux Laines :
  - o espace de connexion technique avec les grandes salles de répétition et la grande salle de concert
  - o les loges pour les artistes,
- aile droite du bâtiment Cluysenaar (en regardant le conservatoire depuis la rue de la Régence) : l'actuelle salle de concert et le foyer garderont la même fonction,
- aile centrale du bâtiment Cluysenaar :

5/12



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- o les salles de cours,
- o l'entrée principale,
- aile gauche du bâtiment Cluysenaar : salles de cours aux étages et locaux administratifs pour la bibliothèque



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
Le projet prévoit **la démolition et construction des bâtiments** suivants :

- 1 grand volume à l'arrière du n° 11 de la rue aux Laines et sur son arrière bâtisse – à démolir-comprenant :
  - o la salle de musique de chambre,
  - o la grande salle de répétition,
  - o les zones de stockage,
  - o la connexion avec la grande salle de concert à l'arrière du n° 11,
- 1 « tour » et son socle à l'arrière du bâtiment Cluysenaar sur l'emplacement de la bibliothèque actuelle – à démolir - comprenant :
  - o la connexion entre la rue de la Régence et les bâtiments rue aux Laines,
  - o les master classes,
  - o des salles de cours,
  - o la nouvelle bibliothèque (rayonnages, archives, salle de lecture, etc.)



© Plan +13

Emprise des démolitions – extrait du dossier

**Le volume des salles de répétition en connexion avec la grande salle de répétition est positionné à l'arrière du n° 11** et impose la démolition de l'arrière bâtisse de cet hôtel de maître (dernières écuries toujours existantes de cet ensemble) et de constructions des années 50. Cette implantation est justifiée pour :

- permettre une connexion aisée avec la rue aux Laines grâce au passage coché du n° 11 qui permettait autrefois le passage des calèches vers les écuries,
- permettre la mise en œuvre d'un grand jardin pleine terre donnant une lisibilité sur le développé des façades arrière des n°s 3-5-7-9,
- le rez-de-chaussée du n° 11 et des écuries a subi de grandes modifications peu qualitatives dans les années 50 qui réduisent fortement leur valeur patrimoniale,
- les écuries sont dans un état de délabrement très avancé.

Le projet est organisé autour d'un jardin en pleine terre central situé à l'arrière des n°s 3-5-7-9 de la rue aux Laines. Ce jardin constitue le lien entre toutes les fonctions du site. Le projet prévoit aussi la mise en œuvre d'un parking de 200 vélos sous la cour d'honneur.

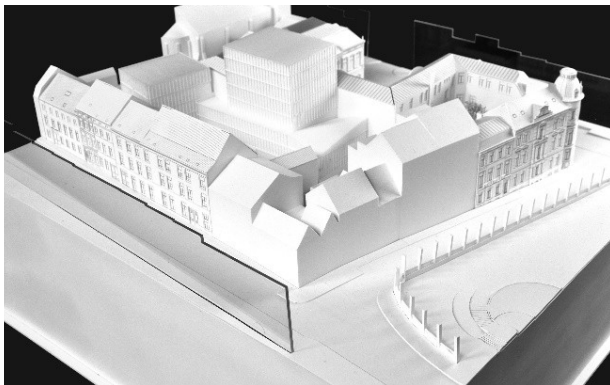
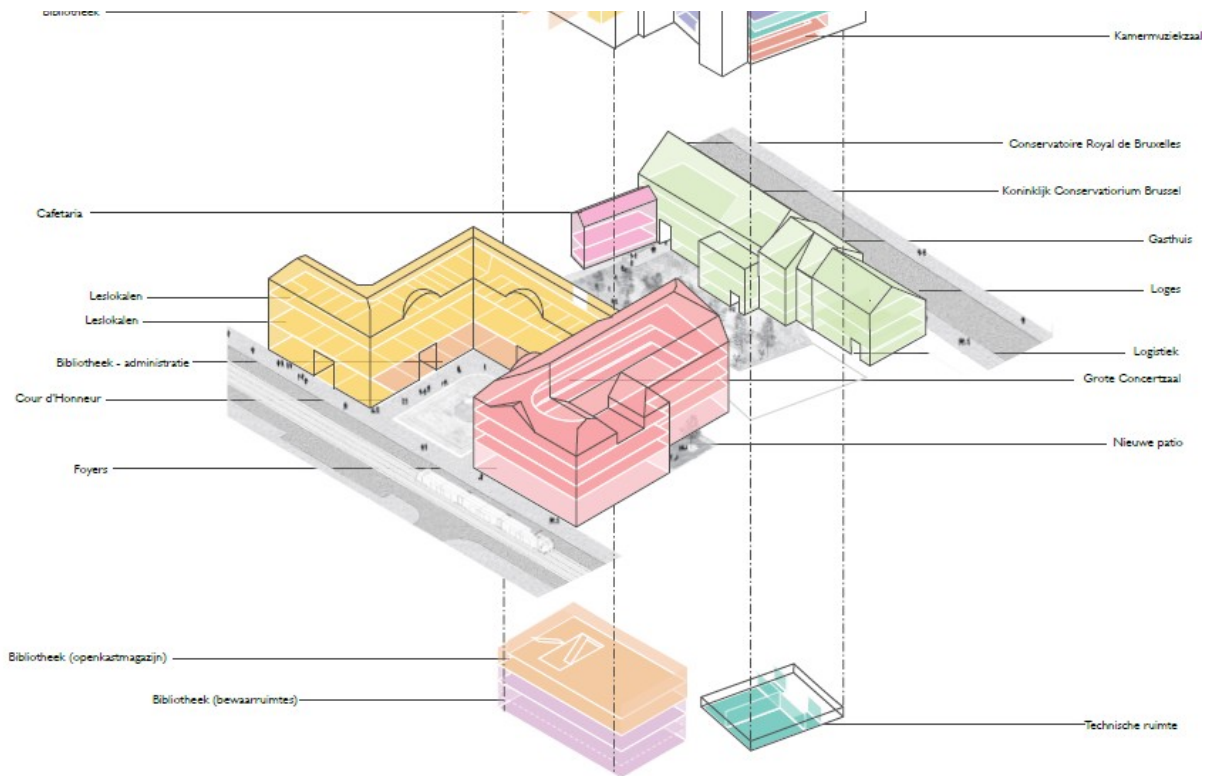
7/12



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La mise aux normes contemporaines du conservatoire impose par ailleurs de répondre à des exigences importantes en termes d'acoustique pour les salles de cours, les salles de répétition et de concert. L'inscription de ces fonctions dans un patrimoine existant est un défi particulièrement difficile qui suppose d'admettre aussi d'importantes transformations : mise en œuvre de plafonds, murs, sols, double murs acoustiques, système de la boîte dans la boîte etc.



Répartition programme et volumétries – extrait du dossier





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

La CRMS se réjouit de cette première étape qui concrétise la future restauration et remise en valeur des bâtiments du Conservatoire royal de Musique et de son intérieur d'îlot qui ont énormément souffert des affres du temps et d'un manque cruel d'entretien. Le réaménagement du site de la rue de la Régence était nécessaire, attendu et compliqué à mettre sur pied. C'est une belle étape franchie. Le projet permettra enfin de retrouver la splendeur de ce patrimoine remarquable, de requalifier ses abords et de répondre aux besoins spécifiques des étudiants, enseignants et autres visiteurs ou utilisateurs.

**1. BÂTIMENTS EXISTANTS**

La CRMS apprécie que le projet tente de répartir au mieux les fonctions dans les bâtiments existants pour éviter de modifier de manière fondamentale les lieux à haute valeur patrimoniale, en particulier des bâtiments de Cluysenaar et des maisons de la rue aux laines. Pour celles-ci, la CRMS apprécie le maintien de leur indépendance et rapport à la rue aux Laines, ainsi que le respect de leur enveloppe, leur structure, leur circulation, leurs intérieurs et leur parcellaire. Dans le bâtiment de Cluysenaar, le maintien de la salle de concert, du foyer et des salles de cours est évidemment approprié ainsi que la remise en œuvre d'une entrée prestigieuse. Il y aura lieu, bien entendu, que les adaptations de mise aux normes nécessaires s'inscrivent -elles aussi- dans cette même démarche. Mais la CRMS se limite ici à rendre un avis sur les grands enjeux du dossier : répartition du programme, nouveaux volumes, traitement intérieur îlot.

**2. DÉMOLITIONS**

La CRMS comprend par ailleurs que le site nécessite d'importantes transformations et adaptations pour répondre aux différents besoins liés également à l'augmentation importante du nombre d'étudiants ces dernières décennies. Dans le projet présenté, la réponse aux enjeux du programme se traduit par deux importantes démolitions, la bibliothèque et l'annexe arrière du n° 11 et deux nouvelles constructions, en lieu et place des deux immeubles démolis.

Comme elle l'a déjà formulé, la CRMS n'est pas opposée à la démolition de la bibliothèque construite en 1958 en intérieur d'îlot - en entraînant la démolition de l'escalier monumental de Cluysenaar - si le nouveau projet permet d'optimiser le fonctionnement du conservatoire sans toutefois en desservir la valeur patrimoniale. Elle rappelle que l'option de démolir la bibliothèque doit, en outre, être couplée à une proposition de remise en valeur de l'escalier du bâtiment principal, construit en même temps que la bibliothèque à la place de l'escalier d'honneur de Cluysenaar.

La CRMS peut également consentir à la démolition des anciennes écuries, ou annexes arrières du n° 11, dont la valeur patrimoniale a été amplement annihilée par les profonds remaniements, y compris structurels, dans les années '50, et par l'état de dégradation extrêmement avancé du bâtiment. Cette démolition offre en outre un potentiel d'implantation d'un nouveau bâtiment, lequel, si et à condition qu'il soit soigneusement intégré, permettra une efficacité du point de vue organisationnel mais aussi le dégagement et la valorisation de l'arrière de l'enfilade des maisons néoclassiques du Conservatoire rendues accessibles via un grand jardin en pleine terre. Il s'agira toutefois de parfaitement documenter le bien avant démolition pour conserver le témoignage de la typologie spécifique de l'hôtel de maître, dont d'autres exemples ont -fort heureusement- été mieux conservés, comme à l'hôtel de Lannoy, voisin.

**3. PROGRAMME**

Si la CRMS ne s'oppose pas aux deux démolitions précitées et au principe d'y construire de nouveaux volumes, elle formule toutefois d'importantes réserves sur les nouvelles constructions, telles que projetées à ce stade du dossier, particulièrement la tour implantée au niveau de la bibliothèque à démolir, derrière le bâtiment de Cluysenaar, qui présente un gabarit inacceptable sur le plan urbanistique et patrimonial.

La CRMS constate que le programme défini et les solutions proposées impliquent une densification que l'îlot ne peut pas absorber sans porter une atteinte irrémédiable au patrimoine et à la qualité



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

urbanistique du quartier. La CRMS a pris bonne note du fait que la maison du Directeur n'était pas comprise dans la propriété de la SA, et qu'il n'était pas possible de la considérer dans le projet actuel. Mais elle continue de trouver cette décision infiniment regrettable, de même que celle de ne pas avoir intégré tout le potentiel des autres sites du Conservatoire, celui rue du Chêne et celui rue de Stassart, dans la démarche dont l'objectif du projet est pourtant de définir une politique globale sur le long terme. Intégrer ces potentiels offrait l'occasion d'alléger la pression du programme sur le site et de mieux préserver le contexte de l'ensemble patrimonial conçu par Cluysenaar. La maison du Directeur se prête par exemple particulièrement bien à l'accueil de salles de cours, ce qui permettait de soulager le programme dans la nouvelle tour.

#### 4. NOUVELLE TOUR : CLASSES & BIBLIOTHÈQUES

La CRMS n'est donc pas opposée à une nouvelle construction au droit de la bibliothèque actuelle qui serait démolie pour autant que le gabarit de celle-ci soit résolument revu à la baisse et que la nouvelle construction ne soit visible de nulle part depuis l'espace public. Elle devra aussi s'intégrer harmonieusement, depuis l'intérieur d'îlot, au remarquable patrimoine en place tant dans son volume, que dans ses raccords et sa matérialisation. Cette demande de la CRMS suppose une modification substantielle du projet qui passera certainement par une révision et/ou une réorganisation du programme.

La CRMS constate, par exemple, un aménagement peu rationnel qui dédie trop de place (près de 50%) aux circulations et aux espaces résiduels plutôt que de valoriser ceux qui existent dans le couloir arrière du bâtiment de Cluysenaar. Elle constate également des hauteurs sous plafonds dont elle s'interroge sur le caractère absolument indispensable. La CRMS demande aussi que le projet réponde à sa demande de rétablissement d'un escalier d'honneur digne de celui de Cluysenaar, disparu à l'occasion de la construction la bibliothèque. Cet escalier d'honneur donnait à l'entrée du bâtiment un statut particulier, une grandeur aujourd'hui totalement disparue que la CRMS demande de retrouver. Au niveau des étages également, la CRMS demande une desserte par une circulation claire, lisible et à la hauteur des ambitions du projet et du patrimoine en place.

Il est nécessaire de proposer un dialogue clair, juste et harmonieux entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Dans l'état actuel du dossier ce n'est pas le cas. Le nouveau bâtiment est accolé à l'arrière du bâtiment Cluysenaar sur la quasi-totalité de la longueur et de la hauteur de la façade. Cette intervention rend aveugle la quasi-totalité du couloir du bâtiment Cluysenaar et certains locaux du nouveau bâtiment, ce qui est dommageable tant pour le patrimoine que pour l'intervention contemporaine. Mis à part l'escalier menant au grand jardin en pleine terre, aucune connexion de qualité entre l'ancien et le nouveau n'est réalisée. L'escalier monumental créé pour réaliser la connexion entre les différents éléments demeure anecdotique ; il ne couvre qu'un seul niveau et n'assure pas une connexion verticale lisible, fluide et monumentale avec le reste des étages.



Vue sur la nouvelle tour en façade à rue et en intérieur d'îlot – extrait du dossier

#### 5. NOUVELLE SALLE DE RÉPÉTITION

La CRMS n'est pas opposée au nouveau volume, en lieu et place des écuries du n° 11 à démolir, pour accueillir le programme de la salle de répétition et de la salle de musique de chambre. Cette implantation est efficace puisqu'elle permet un accès technique depuis la rue aux Laines (via la porte cochère du n° 11) au nouveau volume qui est en lien direct avec l'arrière de la grande salle du bâtiment de Cluysenaar. Cette implantation, de côté, permet par ailleurs de ménager au mieux le grand jardin



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

en pleine terre qui constitue une véritable courroie de distribution de qualité entre les différentes fonctions depuis l'intérieur d'îlot et permet de dégager l'enfilade néoclassique. La CRMS estime cependant que le volume mérite d'importants ajustements afin de soigner davantage les raccords avec les bâtiments existants (déplacement de la travée de circulation ?), de dégager au mieux la façade arrière du n° 11 et d'impacter le moins possible le bâtiment voisin, l'hôtel de Lannoy, classé également. La nouvelle construction ne devra pas porter atteinte à ce dernier témoignage très bien conservé d'hôtel de maître-écuries de la rue aux Laines.

Il existe de nos jours de nombreux(ses) techniques, matériaux, etc. qui peuvent permettre d'atteindre des performances acoustiques acceptables malgré des volumétries réduites. La CRMS demande qu'il soit étudié la possibilité de réduire au maximum la volumétrie de la grande salle de répétition.

#### 6. EXPRESSION ARCHITECTURALE

L'impression de massivité est sans conteste liée aux volumétries trop importantes des nouveaux volumes mais également à l'expression architecturale proposée dans les visualisations 3D. S'il est sans doute prématuré de s'exprimer sur l'expression architecturale des façades pour un projet encore en recherche, la CRMS tient cependant à signaler qu'elle n'a pas du tout la faveur de la matérialité esquissée, bien trop monolithe, massive, imposante et particulièrement peu adaptée au remarquable contexte patrimonial. Elle invite à rechercher des solutions plus légères, raffinées et poreuses et à ne pas opter d'office pour un traitement identique de toutes les façades des deux bâtiments sans distinction. Un important travail reste à faire de ce côté. Il est d'une importance capitale pour la réussite du projet.

#### 7. INSTALLATION VÉLO

Le projet prévoit l'installation d'un parking de 200 vélos sous la cour d'honneur, ce qui suppose une dépose-repose de tout l'aménagement de surface. La CRMS ne s'oppose pas au principe mais il s'agit d'une intervention délicate qu'il convient d'étudier dans le détail pour garantir la restitution de l'aménagement de surface et ne pas porter atteinte à la lisibilité de la grille de clôture et des façades de Cluysenaar.

#### 8. JARDIN EN PLEINE TERRE

La CRMS est très favorable au parti d'aménager un jardin de pleine terre qui joue un rôle fédérateur, rassembleur et de distribution en intérieur d'îlot. Elle demande de soigner son rôle dans la scénographie d'entrée et donc d'intégrer cela aux réflexions sur le nouveau volume de la bibliothèque.

#### 9. CHANTIER

La CRMS attire l'attention sur le chantier difficile et délicat pour le patrimoine protégé qu'entraînent les démolitions et nouvelles constructions et demande que toutes les garanties soient données pour qu'aucun risque ne soit encouru.

#### 10. ACCOMPAGNEMENT

Cette demande d'avis de principe est parfois très précise sur certains points (aménagement des jardins, répartition des locaux, vue intérieure, isolation, etc.). La CRMS pense qu'il est prématuré à ce stade-ci de se positionner sur ces éléments avant que les grandes lignes du projet ne soient débattues et fixées. La CRMS s'est donc limitée ici aux points exprimés ci-dessus et ne s'est pas prononcée sur les détails d'aménagement intérieurs qui figurent dans le dossier, qu'ils soient d'ordre spatial, de restauration ou techniques. Elle demande bien entendu une prise en compte et une conservation maximale des décors et finitions dans tous les choix opérés

Elle se tient à disposition des porteurs et auteurs de projet ainsi que de la DPC pour accompagner les différents volets du dossier et suggère, vu l'ampleur de celui-ci, que des présentations lui soient faites pour chacun de ces volets afin de faciliter l'analyse du dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. **BUP-DPC** : Th. Wauters, M. Vanhaelen, C. Jacques, A. Even ; **BUP-DU**: S. Buelinckx, B. Annegarn ;  
**Beliris** : Th. Hermans (thibaut.hermans@mobilite.fgov.be), A-L Dewulf